

L'accaparement de la houille blanche

En 1891, la France ne comptait, d'après M. Edmond Théry, aucune usine productrice d'électricité. En 1906, il en existait 762, comportant 239.753 chevaux-vapeur, soit une moyenne de 315 HP (chevaux-vapeur) par usine.

Quelle sera, dans dix ans, la puissance de ces usines ? Leur production en force motrice industrielle se chiffrera certainement par millions de chevaux-vapeur.

L'électricité est en voie de s'imposer non seulement à l'éclairage, mais encore à maintes industries comme la fabrication de l'aluminium et de l'acier ; demain elle conquerra peut-être les chemins de fer.

Grâce à l'utilisation des chutes d'eau, l'électricité est obtenue à très bas prix. On peut prévoir que la houille blanche luttera victorieusement avec la houille noire et la supplantera en bien des endroits.

Déjà le domaine industriel de l'électricité est vaste. Parcourons-le rapidement.

L'aluminium et la houille blanche

L'aluminium vient en première ligne. Qu'on en juge ?

Le kilo d'aluminium qui se vendait 19 francs en 1890, ne se payait plus en 1900 que 2 fr. 50. La production totale de l'Europe atteignait, en 1899, 3.000 tonnes, ce qui faisait 6.000 avec les trois autres milles produits par l'Amérique.

En 1888 se constitue la société *Électro-métallurgique française de Froges* avec un capital de 5 millions 700 francs, porté depuis à 15 millions. Ses actions émises à 500 francs sont cotées aujourd'hui à 1 355 fr. Pour avoir à bon marché

l'électricité nécessaire à la fabrication de l'aluminium elle installa ses usines à Froges et au Champ (Isère) ; à La Praz et à Saint-Michel de Maurienne (Savoie) ; à Gardanne (Bouches-du-Rhône). C'est que là elle trouvait la houille blanche.

Froges dispose aujourd'hui de 60.000 HP produits par les chutes d'eau aménagées. Après la puissante société allemande de Neuhausen, Froges est actuellement la plus forte société productrice d'aluminium du monde.

En 1893, la *Compagnie des produits chimiques de la Camargue*, au capital de 7.500.000 francs, installe des usines pour la fabrication de l'aluminium à Saint-Michel et à Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie) dans lesquelles, grâce à diverses chutes d'eau, elle dispose déjà de 35.450 chevaux-vapeur et pourra disposer supplémentairement de 17.000 chevaux, non aménagés. Elle a acheté en outre à Château-Arnoux (Basses-Alpes) une chute d'une puissance de 16.000 chevaux non encore aménagée. Au total 68.450 chevaux-vapeur.

Émises à 500 francs ses actions sont actuellement à 1.155 francs.

La *Société des Forces motrices de l'Arve*, à Passy (Haute-Savoie), dispose d'une chute de 140 mètres qui lui a permis d'aménager une puissance de 13.000 chevaux. Fondée en 1895, elle fabrique du ferro-silicieux et de l'aluminium. Ses actions émises à 1.000 francs en valent 1.250.

Voilà quelques-unes des principales usines d'aluminium. Ce n'est pas le moment d'examiner ici la dissolution du Syndicat international de l'aluminium qui s'est produite le 1er octobre 1908. Bornons-nous à noter l'augmentation considérable qui s'est produite dans la fabrication de ce métal. De 6.000 tonnes en 1899, la production mondiale s'est élevée à 19.800 tonnes en 1907 : 11.800 tonnes en Europe ; 8.000 en Amérique. Et depuis octobre 1908, le prix du kilo d'aluminium a fortement baissé ; à cette époque il valait 1 fr. 60 en France

et 1 mark 35 (1 fr. 65) en Allemagne.

Or, l'on connaît les multiples applications de l'aluminium dont l'emploi est fort répandu. On l'emploie de plus en plus comme fil conducteur d'électricité. Grâce à sa légèreté, on réalise une économie de 200 % sur le fil de cuivre dans l'installation des lignes de transport d'énergie électrique à haut voltage. Ainsi, on cite une ligne d'Amérique dont les câbles sont en aluminium, et qui transmet un courant de 65.000 volts à 120 milles de distance. En France, la société l'Énergie électrique du littoral méditerranéen a installé quelques lignes d'essais dont elle vante les résultats satisfaisants.

Dans l'armée, les ustensiles de cuisine sont en aluminium. Et l'on sait enfin son rôle important dans l'automobile, dans la construction des nacelles de dirigeables, etc. Bientôt, en outre, les pièces de monnaie en aluminium seront dans toutes les poches françaises.

Les aciers et la houille blanche

Il est d'autres industries nouvelles pour lesquelles la houille blanche fut d'un précieux concours, à commencer par le carbure de calcium qui produit l'acétylène.

En 1892, un ingénieur canadien, Thomas Wilson, dans le but d'éviter les courts-circuits occasionnés par les projections du bain en ébullition dans son four servant à fabriquer de l'aluminium, ajoutait du carbone.

Dans son brevet d'invention, Wilson disait : « Mon invention est applicable à d'autres réactions chimiques que celles comprises dans le mot réduction employé purement dans son sens métallurgique ; par exemple, je propose de l'appliquer au traitement des composés réfractaires ou minerais de métaux eux-mêmes, mais pour l'obtention d'autres composés de ces métaux. Par exemple je l'ai déjà employée pour réduire l'oxyde de calcium et produire du carbure de calcium. »

La fabrication du carbure de calcium au four électrique était trouvée.

M. Robert Pitaval, à qui j'emprunte cette citation, ajoute : « ... Quand on lit ce document et qu'on cherche la vérité avec un esprit de justice et de désintéressement, on est forcé de conclure avec Vivian Lewes que le monde doit l'acétylène à l'ingénieur canadien Wilson¹Communication faite au troisième Congrès de l'acétylène par M. Robert Pitaval.. »

Dès lors c'est toute une série d'industries nouvelles qui vont naître. Il leur faut de l'électricité. C'est la houille blanche qui la procurera.

C'est pourquoi, en France, nous voyons se constituer en 1896 la *Société des Carbures métalliques* dont les usines à Notre-Darne de Briançon (Savoie) puisent la force nécessaire à leurs 16 fours électriques dans les deux cours d'eau le Merderel et l'Eau-Rousse.

En 1897, la *Société électrochimique du Giffre* qui aménage une chute de 70 mètres sur le cours d'eau : le Giffre (Haute-Savoie) lui fournissant 9.000 chevaux-vapeur. De 500 ses actions sont montées à 1 000 francs.

Elle commença par fabriquer le carbure de calcium, puis du ferro-silicium, ferro-chrome, etc., tous nouveaux produits dus à la science par l'application de l'électricité et l'invention du four électrique.

Dans le même but se constitue en 1898 la *Volta*, société d'industrie électrochimique, utilisant l'Isère à Saint-Marcel (Savoie).

L'industrie de l'acier va se développer et le ferro-silicium devenir indispensable pour sa fabrication. En effet, au début, pour réchauffer le bain, on introduisait dans l'acier fondu du silicium en employant des fontes silicieuses. Ce procédé avait pour but d'empêcher les « soufflures ». Ceux de nos camarades

qui ont travaillé dans les fonderies d'acier connaissent les difficultés éprouvées pour couler l'acier dans le moule. Souvent les pièces étaient remplies de soufflures et c'est pour y remédier, pour réparer ces pièces ou boucher ces soufflures qu'on a trouvé et qu'on emploie la soudure autogène ou électrique.

Aujourd'hui les fontes silicieuses sont remplacées par le ferro-silicium dont l'effet est plus énergique et produit une réaction qui rend l'acier plus liquide, facilitant ainsi les coulées et empêchant les soufflures.

Ce procédé suscita la création de nouvelles sociétés, dont voici quelques-unes :

La *Société anonyme électrométallurgique* (procédé Paul Girod) qui a son siège social à Neuchâtel, en Suisse, et dont le capital est de 7 millions. Ses usines sont situées à Ugine (Savoie).

Pour leur fonctionnement et l'alimentation en courant de ses 30 fours électriques pour alliages (ferro-chrome, ferro-silicium, ferro-tungstène, ferro-vanadium, etc.) et ses 10 fours électriques employés à la fabrication des aciers spéciaux, elle utilise l'Arly et le Bonnant du Fayet-Saint-Gervais. L'Arly, le Bonnant et le Naut-Rouge, dont elle s'est assuré la propriété, lui assurent une puissance *non aménagée* de 22 250 Poncelets qui ont une puissance de 30 230 chevaux, ce qui fait, avec les chutes aménagées, 40 760 chevaux-vapeur. Au total 70 990 chevaux-vapeur.

Aussi, toute une ville est en train de naître à Ugine. En 1907, les 500 ouvriers qui y étaient occupés produisaient 8 000 tonnes d'alliages divers, 2 000 tonnes d'aciers ordinaires au carbone et 500 tonnes d'aciers spéciaux ou aciers électriques.

La Société a des brevets pour des fours électriques servant à la fabrication des aciers dont on vante le rendement et

l'excellence des produits. La Société construit en ce moment des bâtiments qui lui permettront d'occuper 3 000 ouvriers.

À côté de l'usine, s'élèvent les cités ouvrières, une « caserne » même où seront logés les célibataires, l'économat – baptisé coopérative – où se fourniront les ouvriers.

En Suisse, la Société P. Girod a dû louer toute sa force (6.000 chevaux) pour ses usines de Courtepin et Montbovon. La France, plus hospitalière, lui assure gratuitement 70.000 chevaux de force. Quant aux ouvriers, dans quelques années, ils connaîtront toute la « douceur » des cités ouvrières et de la caserne d'où sera banni tout droit à la pensée et à la liberté d'organisation.

Moins importante, certes, la société anonyme des *Établissements Keller Leleux* qui a ses usines à Livet (Isère), utilisant la Romanche et fabriquant le ferro-silicium. Enfin, la puissante *Compagnie des Forges et Aciéries de la Marine et d'Homécourt*, qui possède des usines dans la Meurthe-et-Moselle, la Loire, les Basses-Pyrénées, et qui vient d'acheter une chute, non aménagée encore, dans les Pyrénées.

Examinez de près ces Sociétés. Elles détiennent au minimum 300 000 chevaux de force. Puissance connue qu'elles avouent. Mais combien d'autres chutes ont-elles que nous ne connaissons pas ? Les industriels vont se tourner plus activement encore vers la production des aciers électriques. Pendant le premier semestre 1909, la Savoie, dit la statistique du Comité des Forges²En 1907, le rapport du Comité des Forges indiquait que le prix moyen de la fonte produite par les fours électriques était de 734 fr. 10 la tonne ; la production totale 13 700 tonnes. a produit 1.485 tonnes d'acier au four électrique.

Les Allemands ne resteront pas en arrière. On annonce déjà que la concurrence des minerais du bassin de Briey sur les marchés étrangers a conduit la Société Metz le Gallais et Cie, à Eich-Dommeldange (Luxembourg), à construire une aciérie électrique

qui a été mise en marche le 31 août dernier. Dans cette aciérie elle utilisera ses minerais à faible teneur (minette) pour la production de l'acier.

Le four électrique peut apporter une véritable révolution dans l'industrie métallurgique. Des minerais de fer abandonnés depuis longtemps parce que trop faibles en fer, pourront être utilisés. Dédaignés hier, ces minerais seront recherchés demain grâce à la houille blanche.

Après l'aluminium, le carbure de calcium, le ferro-silicium, c'est donc une nouvelle branche de l'industrie métallurgique qui va être créée et qui occupera des milliers d'ouvriers.

Le Comité de direction des Forges de France vient d'en souligner toute l'importance :

« Grâce au four électrique d'invention française, on fabrique aujourd'hui une gamme complète d'alliages présentant tous les passages du fer au métal allié.

« Tous ces corps sont vendus proportionnellement à la teneur des corps qu'ils renferment, et il était juste de les taxer sur la même base.

« Des progrès plus surprenants encore ont été réalisés dans la fabrication des aciers. Aux aciers au carbone, employés uniquement autrefois et qui présentaient une fragilité dangereuse lorsqu'on voulait augmenter leur dureté, on a substitué des aciers spéciaux au chrome, au nickel, au tungstène, au vanadium et au molybdène. Ces nouveaux aciers sont aujourd'hui employés universellement pour la fabrication des outils et pour les produits militaires.

L'éclairage, la force motrice et la houille blanche

Je ne retiendrai dans ce chapitre que deux projets, qui sont d'une extrême importance. Je serai d'ailleurs obligé de passer en revue un peu plus loin les multiples sociétés d'éclairage et de traction.

L'un de ces projets consiste à établir un barrage à Injoux-Geninat (Ain), de 70 mètres de hauteur, au moyen duquel on transformerait la vallée du Rhône en un lac de 20 kilomètres de long.

On calcule qu'on retirerait ainsi une puissance utile de 250.000 chevaux-vapeur. Pour produire par le charbon ces 250.000 chevaux de force, il faudrait brûler 1.080.000 tonnes de ce combustible, ce qui équivaut à toute la production du bassin minier de la Loire.

Et si l'on veut se faire une idée du bénéfice que les capitalistes retireraient de cette puissance, qui permettrait l'envoi du courant à Paris, examinons une réponse de M. Cordier à une question de M. Péchadre, député de la Marne, devant la Commission parlementaire. M. Cordier convint qu'avec les impôts, frais de canalisation et d'entretien, le cheval de force hydraulique revenait de 180 à 185 francs aux sociétés concessionnaires³Page 63 du rapport n°1535.. Le cheval-vapeur revient à 300 francs. Soit un bénéfice de 115 francs par unité si la force est produite par la houille blanche. Si le consortium qui amènera à Paris l'électricité produite par la chute d'Injoux-Geninat était obligé de produire ces 250.000 chevaux au moyen de charbon, cela lui coûterait, impôts, frais de canalisation et d'entretien compris, 75 millions. Grâce à la houille blanche il l'obtiendra pour 46.250.000 francs. Économie du projet : 28.750.000 fr., soit l'intérêt d'un capital de 700 millions placé à 4 %.

Mais je sais qu'il ne faut pas prendre ces chiffres dans leur teneur absolue. Rares sont les chutes permettant le fonctionnement des turbines du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année. Il faut compter avec les époques de sécheresse qui assèchent les cours d'eau. Dans les montagnes, les ruisseaux alimentés par les glaciers voient leur débit diminuer suivant la rigueur de l'hiver. Si le froid est rigoureux, les sommets sont gelés, la neige fond moins

rapidement ; c'est la grève de la houille blanche, revanche de la nature sur ceux qui l'asservissent.

En langage technique, les ingénieurs appellent cela des « étiages »⁴Époque de l'année où les eaux diminuent.. Dans les années ordinaires, ces étiages commencent fin décembre pour se terminer dans les premiers jours de mars. C'est donc trois mois de l'année pendant lesquels il faut suppléer au manque de houille blanche.

Jusqu'en 1908, le remède consistait à installer auprès de l'usine hydraulique, l'usine thermique (à vapeur) qui fonctionnait quand les eaux diminuaient, affaiblissant le débit de la chute. On pouvait penser qu'il en serait toujours ainsi. Mais la houille noire coûte cher, trop cher. On a cherché et trouvé autre chose.

C'est ainsi qu'à Lancey (Isère), les papeteries fonctionnent avec l'eau provenant du ruisseau de Saint-Mury. La sécheresse obligeait parfois au chômage. Pour y pallier, les ingénieurs percèrent le lac Croizet, le mettant ainsi en communication avec le ruisseau de Saint-Mury, mettant du même coup à la disposition des papeteries de Lancey un immense réservoir d'eau pour leurs usines. La Société hydro-électrique de la Bridoise a relié le lac d'Aiguebelette (Savoie), qui a 2 m.15 de profondeur et une superficie de 5 millions 450 mille mètres carrés, avec le cours d'eau le Tiers, sur lequel elle a installé une chute de 120 mètres de hauteur. Grâce à ce lac, elle a une réserve de 11 millions 717.500 mètres cubes d'eau qui – d'après les calculs des ingénieurs – mettra à sa disposition 10.850 chevaux-vapeur douze heures par jour pendant un mois ; 5.425 chevaux douze heures par jour pendant deux mois, ou 2.712 chevaux pendant trois mois, en plus des 2.200 chevaux que lui donne le débit du Tiers par l'écoulement naturel du lac. Vienne l'hiver, même s'il est rigoureux et que l'étiage dure trois mois, la Société trouvera son lac qui suppléera au manque d'eau du Tiers.

Nombreuses sont les sociétés qui agissent ainsi. Dans les Alpes, la Société hydro-électrique de Fure-Morge et de Vizille utilisera ainsi les lacs de Petichet et le Grand Lac à Laffrey (Isère). La Société grenobloise de force et lumière, les Hauts Fourneaux et Forges d'Alleverd, les Forces motrices du Haut-Grésivaudan vont aménager les lacs Carré, de la Motte et Cottepen-aux-sept-Laux.

La Société pyrénéenne d'énergie électrique aménagera le lac d'Orlu ; l'Union électrique (Jura) le lac de Challiers.

D'autres sociétés n'ayant pas de lac naturel à leur disposition créeront des lacs artificiels. La Société des Forces motrices du Haut-Grésivaudan se propose d'en construire un sur le ruisseau du Cernon.

Dans le massif des Bauges, la Société des Forces motrices du Chéran se propose d'établir un barrage et créera ainsi, artificiellement, le lac de Lescheraines, qui aura une capacité de 5 millions de mètres cubes.

Que l'on envisage les conséquences entraînées par la réalisation d'un tel projet : le transport à si bon compte d'électricité.

Reste encore cet autre projet : l'électrification des lignes de chemin de fer, qui est à l'étude. On verra tout à l'heure dans les conseils d'administration des Sociétés électriques si nos Compagnies de chemins de fer sont bien représentées ! Presque toutes y ont un représentant. Le P.-L.-M., l'Est, le Midi, l'Orléans, etc.

Déjà, l'on ne reste plus dans l'expectative. Sans parler de l'Orléans, la Compagnie du Midi a commandé une machine et doit établir une ligne d'essai.

On annonce d'autre part qu'en prévision des commandes que nécessitera l'électrification des chemins de fer, la *Société d'électricité de Berlin* et notre *Thomson-Houston* viennent de

créer une Société au capital de 5 millions. Aucun démenti n'a été opposé à cette nouvelle. C'est un premier pas qui permet d'augurer de formidables travaux et une transformation profonde de nos moyens de communications et de transports.

Le trust de la houille blanche

C'est à partir de 1900 que le monde industriel et financier va se tourner avec avidité vers les immenses réservoirs de richesses que sont la Savoie, l'Isère, toute la région des Alpes. L'exposition de 1900 permet de faire connaître de nouveaux procédés de fabrication. Un Congrès national des travaux publics se tient à Paris. On y discute de la houille blanche et l'on vote le vœu suivant :

Le Congrès signale à l'attention du gouvernement et du Parlement l'intérêt qui s'attache à la promulgation des dispositions législatives rendant possibles, au point de vue pratique, l'exploitation rationnelle, pour la production de la force motrice, des eaux qui sont une des richesses de notre territoire et invite les pouvoirs publics à faire aboutir au plus vite toutes les dispositions ayant pour but de faciliter les installations nouvelles qui sont ou pourront être mises à l'étude.

De son côté la Chambre de Commerce de Digne émet le vœu que les industriels qui voudraient utiliser les forces hydrauliques naturelles du pays et établir des usines fussent exemptés de toute redevance par les pouvoirs publics.

La mainmise sur les chutes d'eau va commencer et se poursuivre activement. *L'Énergie électrique du littoral méditerranéen* est fondée par la Thomson-Houston et la Société des Grands travaux de Marseille. D'abord, de 4 millions, son capital est successivement porté à 8, à 16, finalement à 32 en 1906.

Son but est la production, le transport et la distribution de l'énergie électrique dans toute la région comprise entre le

Rhône, la Durance, les Alpes, la Roya et la Méditerranée. Elle a trois réseaux d'une longueur totale de 1.600 kilomètres, la plus grande partie équipée en conducteurs d'aluminium. Dans l'ensemble, elle dessert 339 communes représentant 1.600.000 habitants. Par de nombreux baux avec d'autres sociétés, elle s'est assurée une puissance de 120.000 chevaux-vapeur.

À partir de 1905, année de la loi faisant tomber la fourniture du courant pour force et lumière dans le domaine public, les Sociétés poussent comme des champignons. Parmi les importantes, c'est en 1905 *l'Énergie électrique du Centre* ; le *Sud électrique*. En 1906, la *Société des Forces motrices de la Haute-Durance* ; *l'Énergie du Sud-Ouest*. En 1907, la *Société Pyrénéenne d'énergie électrique*.

L'Énergie électrique du Centre, au capital de 6 millions, a construit sur le Cher un barrage qui peut retenir 25 millions de mètres cubes d'eau assurant le fonctionnement constant de l'usine qui pourra fournir 8.000 chevaux-vapeur. Ceci étant insuffisant, elle s'est assurée une puissance supplémentaire de 12.000 chevaux « à provenir » des chutes de la région de Grenoble et qui produira du courant qu'elle amènera à son usine de Roanne (Loire). Elle a, de plus, pris à bail pour 40 ans les usines de la Compagnie électrique de la Loire qui ont une puissance totale de 15.000 chevaux.

Le Sud électrique est une création de l'Énergie du littoral méditerranéen. Son capital, au début de 2 millions 500.000 francs, a été porté en 1907 à 6 millions. En outre du courant que lui fournissent ses protecteurs, elle a loué à bail pour 50 ans toute la production de la Société des Forces motrices de la Vis – fondée pour aménager une chute de 107 mètres provenant de la Vis, affluent de l'Hérault, et qui donne aujourd'hui 5.000 chevaux. Celle-ci, enfin, rachète à différents concessionnaires des Bouches-du-Rhône, du Gard, de l'Hérault et du Vaucluse, dans lesquels elle vend de l'énergie électrique et de la force, différentes usines d'une puissance totale de 2.800 chevaux. Enfin elle a des participations

financières importantes dans la Société nîmoise d'éclairage et de force motrice par l'électricité (capital de 1 million) et dans la Société avignonnaise d'électricité (capital de 500.000 francs). Le Sud électrique ne tardera pas d'ailleurs à absorber ces deux sociétés, si ce n'est déjà chose faite. M. G. Cordier préside à la fois les conseils d'administration des trois sociétés, il est en outre administrateur-délégué de l'Énergie du littoral méditerranéen. Cela ne forme, on le voit, qu'une même famille.

La Société des Forces motrices de la Haute-Durance, au capital de 5.500.000 francs, a son usine à Ventavors (Hautes-Alpes) où elle produit actuellement 32.000 chevaux ; sa production, lorsque l'aménagement sera terminé, atteindra 40.000. Toute cette puissance est louée à bail jusqu'en 1963 par l'Énergie du littoral méditerranéen.

L'Énergie du Sud-Ouest, au capital de 7 millions, aménage à Tuilières, sur la Dordogne, une des plus puissantes usines connues. Les vannes de retenue d'eau sont les plus grandes du monde et assurent une retenue de toute la Dordogne de 12 mètres de hauteur, ce qui permettra l'installation de neuf groupes électriques de 2.700 HP chacun. Avec les trois groupes à vapeur, c'est au total 36.000 chevaux-vapeur qu'elle aura à sa disposition.

Déjà elle a obtenu un grand nombre de concessions et la fourniture d'énergie électrique à de nombreux industriels, notamment à la Compagnie des chemins de fer d'Orléans.

Voyons enfin la Société Pyrénéenne d'énergie électrique. C'est une puissance. On peut à première vue s'en rendre compte en regardant la composition de son conseil d'administration : à la vice-présidence, le baron Amédée Reille ; parmi les administrateurs, le baron Xavier Reille ; tous deux députés. Les chemins de fer y sont bien représentés ; l'Orléans, par M. Xavier Baudon de Morny et le comte de Bellissen ; l'Est, par M. Girod, de l'Ain.

Ses usines hydrauliques sont : l'une à Orlu, dans la région centrale des Pyrénées ; une autre à Siguer (Ariège) ; une troisième à Oo (Haute-Garonne). Le tout d'une force totale de 30.000 chevaux.

Pour ne pas gêner cette Société dans son action, en bonne consoeur, l'Énergie du Sud-Ouest lui a cédé, avec son réseau du Tarn, ses usines de Marsac et d'Arthez, d'une puissance de 2.500 chevaux, ainsi que son portefeuille d'actions de la Société toulousaine.

De plus la Société pyrénéenne contrôle, en attendant de l'absorber complètement, la Société biterroise de force et lumière. Enfin, l'Énergie électrique du Sud-Ouest et la Société Pyrénéenne ont signé un accord délimitant le champ de leur secteur respectif. C'est ainsi qu'on élimine la concurrence.

Est-il vraiment téméraire de dire que ces six ou sept Sociétés groupant un capital de 65 millions et une production de 264.000 chevaux, au minimum, sont entre les mêmes mains et ne forment qu'une vaste association, une sorte de *trust de la houille blanche*.

Le citoyen Carlier, dont j'ai lu avec attention les articles du Socialisme, haussera peut-être les épaules. N'empêche. Je le dirai. Je tâcherai – ne faut-il pas convaincre les incrédules – de le prouver par un amas de preuves.

L'Énergie du littoral méditerranéen⁵ À noter que le vice-président de l'Énergie Électrique du littoral Méditerranéen est M. André Postel-Vinay, administrateur du « Sud Électrique », de la « Compagnie Générale Parisienne de tramways » et de la Compagnie du chemin de fer métropolitain de Paris. forme la tête du trust.

Le président de son conseil d'administration, M. Augustin Féraud, est en même temps président de l'Énergie électrique du

Sud-Ouest. M. Féraud est un homme important et très occupé, trouvant moyen encore d'apporter son activité administrative à la Compagnie du P.-L.-M. et de présider la Société marseillaise de crédit.

Son bras droit, M. G. Cordier, n'occupe pas une situation moins importante. Nous avons énuméré plus haut quelques-unes des Sociétés qu'il administre et préside ; dans l'une d'elles, la Société avignonnaise, il rencontre de précieux concours : ceux notamment de M. H. Cahen, président des Forces motrices de la Vis, administrateur des Forces motrices d'Auvergne, et de M. Maureau, le sénateur radical-socialiste du Vaucluse.

Nous avons dit aussi plus haut que l'Énergie du littoral Méditerranéen avait loué toutes les installations des Forces motrices de la Haute Durance ; un rapide coup d'oeil sur le Conseil d'administration de cette dernière société n'est pas sans intérêt : le président est M. Loménie, commissaire des comptes des mines de la Loire, administrateur de la Thomson-Houston ; le vice-président, M. Aubert, directeur honoraire de la Compagnie des chemins de fer de l'Espagne ; parmi les administrateurs-délégués, M. Loucheur, qui figure dans huit autres conseils d'administration de sociétés d'électricité et qui est administrateur-délégué de l'Énergie électrique du Nord de la France ; M. Tissot, qui appartient à quatre autres sociétés d'électricité, dont l'Union Électrique de Saint-Claude (Jura) et qui est, en outre, directeur de la Banque suisse des Chemins de fer et administrateur de la Compagnie Fraissinet.

Enfin parmi 5 administrateurs, notons MM. O. Jéramec et Bouilloux-Lafont.

La conclusion de cette énumération déjà bien longue, quoique réduite ? Eh bien la voici :

Faites un schéma ; placez au centre l'Énergie électrique du littoral méditerranéen avec son président, M. Féraud et son

administrateur-délégué, M. Cordier. Vous apercevrez qu'ils ont créé ou absorbé, qu'ils contrôlent ou font contrôler par leurs administrateurs, les affaires de seize sociétés d'éclairage ou de vente de force électrique.

Voici la liste de ces sociétés :

L'Énergie électrique du Sud-Ouest ; le Sud électrique ; la Société Nîmoise ; la Société Avignonnaise ; Les Forces motrices de la Haute Durance ; l'Énergie électrique du Nord de la France ; l'Énergie électrique du Centre ; la Compagnie Électrique de la Loire ; la Compagnie Électrique Edison de Saint-Étienne ; les Forces Motrices de la Vis ; les Forces Motrices et éclairages de Grenoble ; l'Électricité de Nartaby ; l'Union Électrique ; l'Électrique du Midi ; la Compagnie Électrique du Nord ; les Forces Motrices d'Auvergne, c'est-à-dire la presque totalité des affaires d'électricité par la houille blanche, en tout cas les plus importantes qui soient connues.

Devant de tels faits, on goûtera mieux l'ironie de la déposition faite par M. Cordier devant la Commission parlementaire chargée d'examiner le projet relatif aux Usines hydrauliques sur les cours d'eau non navigables, ni flottables.

S'adressant à M. Cordier, le rapporteur disait :

Bien que le Gouvernement, dans l'exposé des motifs, affirme à plusieurs reprises l'intérêt d'apporter une limitation à l'accaparement des chutes, cette limitation n'existe pas dans le projet. Ne conviendrait-il pas que la Commission introduisît une modification donnant un résultat pratique et effectif ?

M. Cordier. – L'accaparement des chutes ne me paraît pas à redouter.

M. le Rapporteur. – C'est de l'avenir que je m'occupe.

M. Cordier. – Les chutes sont extrêmement divisées et il sera toujours extrêmement difficile à une société de se les approprier toutes dans une même région⁶Annexe au procès-verbal de la séance du 21 février 1908. Rapport n°1535, page 73..

M. Cordier est un joyeux pince-sans-rire. Avec ses amis, il ne s'approprie pas les chutes ; il se contente de faire absorber par une société toutes les sociétés propriétaires de chutes ou de concessions d'éclairage et de force motrice. Quand une Société refuse de se laisser absorber, comme le fit probablement la Société Pyrénéenne d'Énergie Électrique, on s'entend avec elle, on lui vend les usines et les chutes dont on est propriétaire dans sa région et l'on procède à une délimitation du rayon au-delà duquel chacune des sociétés contractantes s'interdit formellement d'aller vendre du courant soit pour l'Éclairage, soit pour la force motrice. Cela, en attendant que la fusion se fasse.

Comprend-on maintenant la ruée des capitalistes vers les montagnes ? Non, certes, pour y respirer simplement l'air pur. Il y a là d'immenses richesses naturelles. Elles ont déjà, en grande partie, été volées par le syndicat de l'Electro-métallurgie, le jeune fils du puissant comité des Forges.

Quelques naïfs parlent aujourd'hui de nationalisation de la houille blanche, comme s'il était possible de faire lâcher prise aux fauves du patronat métallurgiste, de leur desserrer les crocs au moyen d'une pauvre résolution parlementaire. N'a-t-on pas la conviction, après tant de faits récents, que ces êtres sont au-dessus des lois et des Parlements. Ils tiennent les Parlements ; c'est eux qui leur dictent les lois.

A. Merrheim